

Bilan quasiment stable au quatrième trimestre 2022 : hausse dans l'intérim et baisse des effectifs permanents

Dans un contexte économique incertain qui perdure, marqué par des tensions géopolitiques, des difficultés d'approvisionnement et une inflation de retour, les effectifs salariés du secteur privé ralentissent au quatrième trimestre en France : les effectifs progressent seulement de + 0,1 % (contre + 0,3 % au trimestre précédent).

Ce ralentissement affecte également la région Bourgogne-Franche-Comté dont la dynamique était déjà en retrait par rapport au niveau national. Les effectifs salariés privés de la région peinent à maintenir le niveau du trimestre précédent : - 0,0 % (soit - 210 postes).

Ainsi, sur un an, l'écart entre l'évolution nationale et régionale se creuse : la hausse des effectifs salariés en Bourgogne-Franche-Comté s'élève à + 0,3 % contre + 1,2 % en France. Seule la région Hauts de France progresse moins vite (+ 0,1 %).

Cette apparente stabilité du quatrième trimestre 2022 s'explique par une baisse des effectifs permanents (- 730 postes) compensée en grande partie par la hausse de l'intérim (+ 520 postes).

Au niveau des effectifs permanents, seule la **construction** gagne des postes (+ 90 postes). Cependant, dans ce secteur très dyna-

mique depuis 2020, la hausse semble ralentir. Sur un an, + 210 postes ont été créés (dont + 90 au dernier trimestre) contre près de + 1 200 l'an dernier.

L'industrie, secteur en difficulté depuis plusieurs années, perd quelques postes ce trimestre après trois trimestres encourageants. Malgré une tendance générale à la baisse qui s'était accélérée suite à la crise sanitaire, le secteur arrive sur un an à gagner quelques postes (+ 300 postes).

L'année 2022 a été difficile pour le secteur du **commerce** qui a perdu 690 postes dont 330 sur le dernier trimestre soit - 0,3 % contre - 0,1 % seulement au niveau national.

Même si la fin d'année montre une baisse des effectifs dans le secteur des **services** de l'ordre de - 0,1 % pour chacun des 2 derniers trimestres, les bons résultats du début d'année permettent au secteur d'afficher un bilan positif en 2022 (+ 0,9 % , + 2 790 postes).

Ce trimestre, les bons résultats de la Côte-d'Or (+ 0,4 %) et du Jura (+ 0,1 %) sont masqués par les baisses des autres départements en particulier ceux de Haute-Saône, de la Nièvre et du territoire de Belfort qui affichent des baisses marquées de plus de 0,4 %.

Chiffres clés du trimestre (3T2022/4T2022)

Effectifs salariés permanents : - 730

- Intérim : + 520**
- Industrie : - 120**
- Construction : + 90**
- Commerce : - 330**
- Services HI* : - 370**

* HI = hors intérim

Des effectifs presque stables au quatrième trimestre 2022



Montant de la prime partage de la valeur sur le T4 2022 en Bourgogne-Franche-Comté : **118 046 860 €**

Le calcul du Salaire Moyen Par Tête (SMPT) dans le tableau ne tient pas compte de cette prime non soumise à cotisation.

Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

Source : Urssaf

	Effectifs 2022 T4	Évolution trimestrielle (%)				Évol. annuelle (%) 2022 T4 / 2021 T4	Évol. (%) 2022 T4 / 2019 T4
		2021 T4	2022 T1	2022 T2	2022 T3		
Bourgogne	397,5	0,5	0,2	0,0	0,1	0,3	1,1
Franche-Comté	275,40	0,9	0,1	0,1	0,2	-0,1	-0,3
Effectifs salariés*	672,9	0,7	0,2	0,0	0,1	0,3	0,5
évolution y compris alternants		0,7	0,3	0,2	0,3	0,0	2,2
SMPT	2 543	0,2	0,9	1,4	2,0	0,1	7,9
évolution y compris alternants		0,0	0,9	1,3	1,8	0,0	6,1
Effectifs salariés**	19,2	0,9	0,4	0,4	0,3	0,1	3,2
évolution y compris alternants		1,0	0,5	0,5	0,4	0,2	5,4
SMPT	2 932	0,8	1,6	1,2	1,2	0,3	8,4
évolution y compris alternants		0,6	1,5	1,1	1,0	0,3	6,2

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime de partage de la valeur portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.



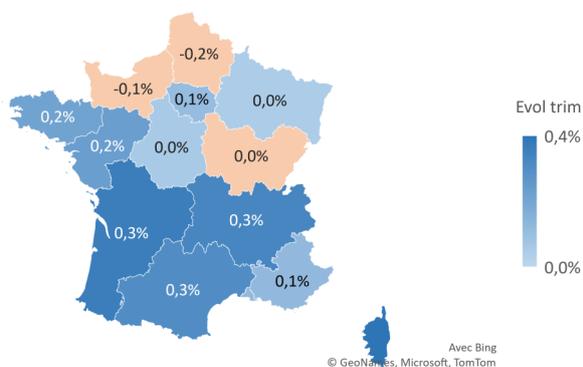
La hausse dans l'intérim compense une grande partie de la baisse des effectifs permanents

Effectif (milliers)	Bourgogne-Franche-Comté						France			
	Évolution en nombre			Évolution en %			Évolution en %			
	2022T4 / 2022T3	2022T4 / 2021T4	2022T4 / 2019T4	2022T4 / 2022T3	2022T4 / 2021T4	2022T4 / 2019T4	2022T4 / 2022T3	2022T4 / 2021T4	2022T4 / 2019T4	
Services (hors intérim)	310	- 370	+ 2 790	+ 5 340	- 0,1	+ 0,9	+ 1,8	+ 0,1	+ 1,9	+ 4,2
Industrie	157	- 120	+ 300	- 4 340	- 0,1	+ 0,2	- 2,7	+ 0,3	+ 1,0	- 0,3
Commerce	116	- 330	- 690	+ 110	- 0,3	- 0,6	+ 1,0	- 0,1	+ 0,1	+ 2,2
Construction	53	+ 90	+ 210	+ 1990	+ 0,2	+ 0,4	+ 3,9	+ 0,0	+ 0,3	+ 5,2
Total hors intérim	3 466	- 730	+ 2 610	+ 4 100	- 0,1	+ 0,4	+ 0,7	+ 0,1	+ 1,3	+ 3,2
Intérim	37	+ 520	- 630	- 850	+ 1,4	- 1,6	- 2,2	+ 1,1	- 1,2	+ 4,7
Total	673	- 210	+ 1 980	+ 3 250	- 0,0	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,1	+ 1,2	+ 3,2

Source : Urssaf

La région parmi les moins dynamiques ce trimestre

Evolution de l'emploi salarié au 4^e T 2022 par rapport au 3^e T 2022



Le contexte économique difficile qui perdure (tensions géopolitiques, hausse des prix, difficultés d'approvisionnement) semble impacter les effectifs salariés dont la hausse ralentit au niveau national ce trimestre : + 0,1 % contre + 0,3 % au troisième trimestre et + 0,4 % au deuxième trimestre.

Ce trimestre la hausse des effectifs salariés privé s'établit à + 0,1 % au niveau national et les résultats régionaux s'écartent assez peu de cette tendance allant de + 0,4 % pour la Corse à - 0,2 % dans les Hauts de France. La Bourgogne-Franche-Comté, stable ce trimestre, se classe parmi les régions les moins dynamiques juste devant les Hauts de France et la Normandie. Au final, sur un an, l'écart entre l'évolution de la Bourgogne-Franche-Comté et l'évolution nationale se creuse. La

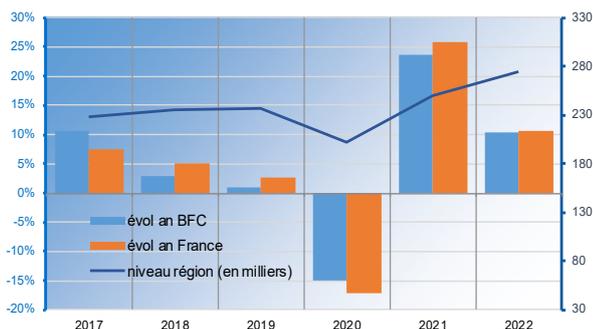
région, moins dynamique qu'au niveau national, progresse de + 0,3 % contre + 1,2 % au national sur un an. Cet écart s'explique par une progression des effectifs permanents bien plus marquée au national dans les services et l'industrie. De plus, le commerce progresse légèrement en France sur l'année alors qu'il est en retrait sur les 4 trimestres 2022 en Bourgogne-Franche-Comté. Tout au long de l'année, les évolutions dans l'intérim ont suivi la tendance nationale à savoir une baisse en début d'année suivi d'une hausse limitée sur la seconde partie de l'année. Cependant, les périodes de baisse sont plus marquées en région et les périodes de hausse sont plus timides. Au final, l'impact négatif de l'intérim sur l'année 2022 est plus fort en région (- 1,6 %) qu'en France (- 1,2 %).

Le secteur des services perd quelques postes ce trimestre



Source : Urssaf

Les embauches de longue durée en diminution



Source : Urssaf - cumul des embauches des 4 trimestres de l'année

Dans le secteur des services hors intérim, les embauches de longue durée augmentent légèrement ce trimestre par rapport au même trimestre de l'an dernier.

Ce trimestre, les effectifs salariés du secteur sont en retrait, ils affichent une baisse de 370 postes (soit - 0,1 %). Cependant, sur un an, la tendance reste à la hausse (+ 0,9 %) mais à un rythme moins important qu'au niveau national (+ 1,9 %). Ce constat s'explique par une augmentation des effectifs sur le premier semestre suivie de quelques pertes sur les deux derniers trimestres 2022.

Ce trimestre, trois secteurs sont particulièrement dyna-



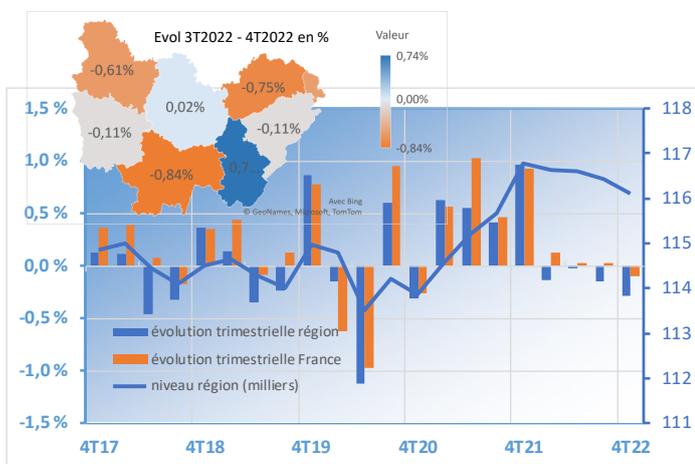
miques : l'hébergement-restauration, les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie et l'éducation (hors public). A eux trois, ce sont 640 postes qui ont été créés ce trimestre et près de 2 200 sur un an.

A l'inverse, le secteur du transport et entreposage rencontre des difficultés ce trimestre. Les effectifs baissent de 0,5 % ce trimestre. Les difficultés semblent bien ancrées pour ce secteur qui n'a pas retrouvé son niveau d'emplois d'avant la crise sanitaire (930 postes perdus depuis fin 2019).

On peut également citer les activités immobilières dont les effectifs sont quasiment stables ce trimestre. Sur un an, la baisse reste notable (- 110 postes) et le secteur est toujours loin de son niveau d'avant la crise sanitaire (- 930 postes).

Dans les services, la tendance à la baisse de ce trimestre est généralisée dans tous les départements de la région à l'exception de la Côte-d'Or qui affiche une évolution de + 0,3 %.

Les difficultés s'intensifient dans le commerce



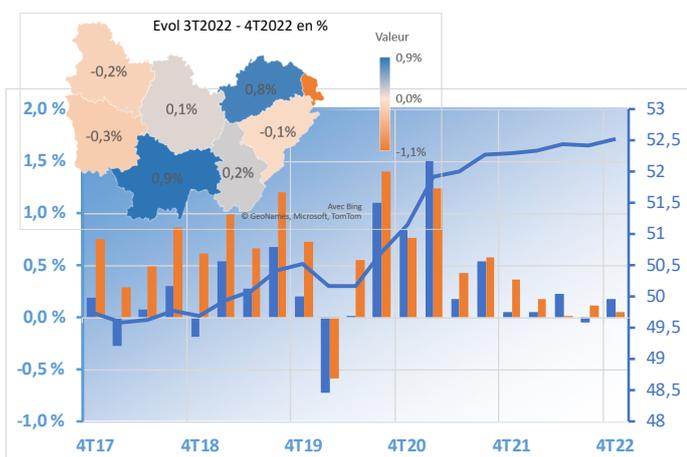
Source : Urssaf

Le nombre d'embauches de longue durée enregistre une progression annuelle de 2,6 % ce trimestre par rapport au même trimestre l'an dernier.

Dans le commerce, les difficultés se sont intensifiées tout au long de l'année (- 0,3 % ce trimestre). Au final sur la totalité de l'année, ce sont 700 postes qui ont été perdus soit une baisse de 0,6 % alors que le niveau national affiche une hausse de + 0,1 %. En région, les difficultés sont concentrées dans le commerce de détail.

La majorité des départements de la région est concernée par les difficultés dans ce secteur à l'exception de la Côte-d'Or qui maintient ses effectifs sur un an et le Jura qui progresse de + 0,8 % sur l'année 2022.

Légère hausse dans la construction



Source : Urssaf

Dans le secteur de la construction, le niveau des embauches est quasiment identique à celui enregistré l'an dernier à la même période (+ 0,7 %).

Au niveau des effectifs salariés, ce trimestre est à l'image de l'ensemble de l'année avec une hausse de (+ 0,2 %). Sur un an, le bilan est positif avec une croissance de + 0,4 % soit un rythme proche du niveau national (+ 0,3 %).

D'une manière générale, les effectifs du secteur restent sur une tendance haussière depuis la crise sanitaire.

Ce sont les activités liées aux travaux de construction spécialisés qui portent l'emploi sur un an et compensent les pertes dans le génie civil et la construction de bâtiments.

Ce trimestre, la hausse est principalement portée par le département de la Saône-et-Loire dont les effectifs progressent de + 0,9 % (soit + 100 postes permanents).

Les effectifs dans l'industrie se stabilisent



Source : Urssaf

Le volume des embauches de longue durée dans l'industrie progresse de + 5 % par rapport au même trimestre l'an dernier.

Au niveau du nombre de salariés, après trois trimestres de hausse des effectifs à un rythme de l'ordre de + 0,1 % à + 0,2%, la tendance s'inverse ce trimestre avec une baisse qui reste toutefois contenue (- 0,1 %).

Sur un an, l'évolution dans l'industrie reste positive (+ 0,3 %, soit + 300 postes) mais le rythme reste moins soutenu qu'au niveau national (+ 1,0 %). Cependant sur du plus long terme, les effectifs du secteur sont en nette décroissance avec plus de 4 300 postes perdus depuis le début de la crise sanitaire de 2020.

Ce trimestre, les industries agro-alimentaires créent des emplois (+ 0,7 %, + 150 postes) confirmant les bons résultats annuels (+ 3,9 %, + 290 postes).

A contrario, le secteur de la fabrication de matériels de transport confirme également les difficultés constatées les trimestres précédents. Ce sont 170 postes qui ont été perdus ce trimestre et 520 depuis le début de l'année.

Sur l'ensemble de l'année 2022, des difficultés sont aussi notables dans l'industrie des plastiques (- 230 postes).

Ce trimestre, seul le département du Jura affiche une hausse assez nette des effectifs salariés dans le secteur de l'industrie (+ 0,5 %) et trois départements présentent davantage de difficultés : l'Yonne (- 0,4 %), le Doubs (- 0,2 %) et la Côte-d'Or (- 0,2 %).



Les effectifs intérimaires plutôt instables



Source : Urssaf

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de dessaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont ré-estimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'«assiette déplafonnée», qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-

Après une première moitié de l'année orientée à la baisse au niveau des effectifs intérimaires, ces derniers repartent à la hausse pour le deuxième trimestre consécutif. Ce rebond ne permet toutefois pas d'afficher un bilan positif sur l'année (-1,6%).

Seuls les départements de la Nièvre (-2,5 %) et du Jura (-2,4 %) ne sont pas concernés par la hausse des effectifs intérimaires ce trimestre.

Des réalités territoriales différentes

Sous l'apparente stabilité observée ce trimestre au niveau régional, se cachent des réalités territoriales bien différentes. Ainsi, ce trimestre, 4 départements (la Nièvre, l'Yonne, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort) perdent assez nettement des postes (entre -0,3 % et -0,5 %). Le Doubs, la Saône-et-Loire et le Jura affichent des évolutions proches de la stabilité. Seul le département de la Côte-d'Or se démarque avec une dynamique plus positive de l'ordre de +0,4 %.

à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime partage de la valeur n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

A partir de la présente publication, l'effectif moyen trimestriel est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculé comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf a prévu de produire et de diffuser des séries longues d'effectifs salariés y compris apprentis à partir de juin 2023. D'ici-là, les dernières évolutions de ces effectifs seront diffusées dans le tableau qui figure en page 1.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles ne sont pas corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.



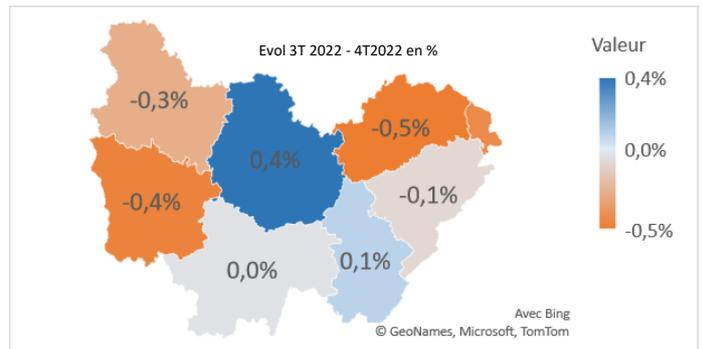
Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.



Bourgogne-Franche-Comté : - 0,0 %

Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté



Côte-d'Or : une dynamique positive ce trimestre



Les effectifs salariés permanents progressent ce trimestre en Côte-d'Or (+ 0,2 %, + 240 postes). Hormis l'industrie, les autres secteurs voient leurs effectifs stagner ou progresser.

Ce sont particulièrement les services hors intérim (+ 0,3 %, + 260 postes) qui portent l'emploi permanent. Les secteurs de la construction et du commerce maintiennent leur niveau observé le trimestre précédent. L'industrie, moins représentée dans le département, perd quelques postes, confirmant une tendance à la baisse sur le long terme.

Après trois trimestres de baisse, les effectifs intérimaires repartent nettement à la hausse ce trimestre dans le département. Cette hausse se conjugue à celle observée au niveau des emplois permanents et permet ainsi au département de se positionner comme le seul de la région à voir ses effectifs progresser nettement ce trimestre.

Jura : les effectifs salariés en hausse ce trimestre



Ce trimestre, l'emploi permanent du Jura est en augmentation (+ 0,2 %, + 130 postes).

Le commerce (+ 0,7 %, + 80 postes) et l'industrie (+ 0,5 %, + 80 postes) affichent une hausse significative et la construction présente une quasi-stabilité des ses effectifs (+ 0,2 %, + 10 postes). Seuls les services hors intérim sont en baisse ce trimestre (- 0,2 %, - 40 postes).

L'emploi intérimaire quant à lui continue de reculer ce trimestre (- 2,4 %, - 80 postes) à l'image des trimestres précédents. Au final, la baisse de l'intérim est compensée par les bons résultats des effectifs permanents. Le département affiche donc un bilan trimestriel légèrement positif (+ 0,1 %, + 50 postes) alors que la région stagne.

Doubs : l'industrie décline



Ce trimestre, les effectifs permanents sont en baisse dans le Doubs (- 0,1 %, - 140 postes).

Tous les secteurs sont concernés par une baisse ce trimestre dans le département. Elle reste limitée dans les services hors intérim qui restent quasiment stables (- 0,0 %, - 30 postes). Dans le commerce (- 0,1 %, - 20 postes) et la construction (- 0,1 %, - 10 postes), les diminutions d'emplois restent assez faibles. Le secteur de l'industrie, quant à lui, décline plus nettement (- 0,2 %, - 80 postes).

Dans le même temps, les effectifs dans l'intérim continuent d'augmenter (+ 0,4 %, + 40 postes), mais pas suffisamment pour compenser les pertes des effectifs permanents. Au total, les effectifs salariés privés enregistrent une baisse qui reste contenue (- 0,1 %, - 100 postes) mais plus fortement qu'en région (- 0,0 %).

Nièvre : les effectifs permanents chutent ce trimestre



Les effectifs salariés permanents nivernais diminuent ce trimestre (- 0,3 %, - 130 postes) confirmant ainsi la baisse du trimestre précédent.

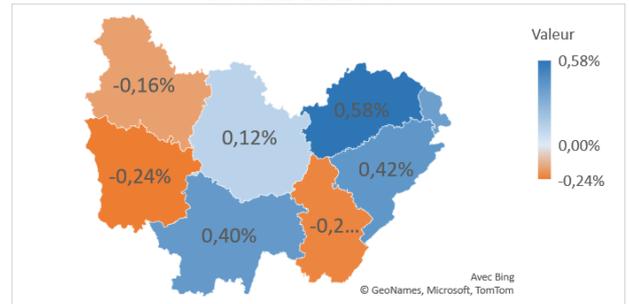
La baisse des effectifs permanents est principalement portée par le secteur des services qui perd 100 postes ce trimestre soit - 0,5 %. Les trois autres secteurs affichent des baisses modérées.

Contrairement au niveau régional, le département ne bénéficie pas du rebond de l'intérim ce trimestre. Ainsi, aux pertes dans les effectifs permanents, viennent s'ajouter celles de l'intérim. Le bilan trimestriel est donc négatif : les effectifs salariés dans la Nièvre diminuent de - 0,4 % alors que les effectifs restent stables en région.

Bourgogne-Franche-Comté : + 0,2 %

Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

Evol 3T 2022 - 2T2022 en %



Haute-Saône : le secteur tertiaire en baisse



Ce trimestre, l'emploi permanent en Haute-Saône présente une baisse assez nette de ses effectifs (- 0,5 %, - 250 postes).

Seule la construction est en hausse (+ 0,8 %, + 30 postes), tandis que le commerce (- 0,8 %, - 60 postes) et les services hors intérim (- 1,1 %, - 220 postes) subissent d'importantes pertes. L'industrie quant à elle arrive à se stabiliser ce trimestre.

A l'image des résultats régionaux, l'emploi intérimaire continue d'augmenter (+ 0,9 %, + 30 postes) ce trimestre, mais est loin d'être suffisant pour couvrir les pertes de salariés permanents. Ce trimestre, le département est donc en nette baisse (- 0,5 % soit - 220 postes) alors que les effectifs se maintiennent en région.

Yonne : Forte baisse des effectifs permanents



Les effectifs salariés permanents ycaunais diminuent nettement ce trimestre (- 0,4 %, - 250 postes).

Tous les secteurs d'activités sont affectés par des pertes d'emplois. Le secteur tertiaire (commerce et services) affiche des baisses plus importantes qu'en région. En effet, le commerce perd - 0,6 % de ses postes et les services - 0,2 % contre respectivement - 0,3 % et - 0,1 % en région. Le secteur industriel suit également cette tendance baissière avec une évolution de - 0,4 % soit - 70 postes ce trimestre. La construction limite ses pertes avec une baisse contenue de - 0,2 % soit - 10 postes.

La hausse de 60 postes intérimaires n'arrive pas à contenir la baisse des effectifs permanents. Ainsi, le bilan de l'emploi est négatif ce trimestre dans le département : - 0,3 % soit - 190 postes.

Saône-et-Loire : le tertiaire en difficulté



A l'image des résultats régionaux, les effectifs permanents sont en baisse ce trimestre (- 0,2 %, - 190 postes).

Ce trimestre, la baisse des effectifs permanents s'explique principalement par les difficultés dans le secteur tertiaire. En effet, le secteur du commerce affiche une baisse de - 0,8 % soit - 200 postes et celui des services diminue de - 0,1 % soit - 80 postes. L'industrie arrive quasiment à maintenir son niveau du trimestre précédent. Seule la construction montre des signes encourageants avec une hausse de 100 postes ce trimestre (+ 0,9 %) mais qui ne couvre pas les pertes des autres secteurs.

L'intérim suit la même tendance qu'au niveau régional avec une forte progression ce trimestre de + 1,9 % permettant au département d'afficher un bilan proche de la stabilité ce trimestre (- 0,0 % , - 50 postes).

Territoire de Belfort : le tertiaire en difficulté



Ce trimestre, les effectifs salariés permanents sont en diminution significative dans le Territoire de Belfort (- 0,4 %, - 130 postes).

Seul le secteur industriel ne perd pas de postes ce trimestre : + 0,2 %, + 10 postes. Les difficultés sont importantes dans le tertiaire : le commerce (- 0,6 %, - 30 postes) et les services hors intérim (- 0,5 %, - 90 postes) perdent des postes. La construction s'inscrit dans cette même tendance : - 1,1 %, - 20 postes.

Alors que l'intérim porte l'emploi au niveau régional, il reste atone ce trimestre dans le département. Au final, le bilan est négatif ce trimestre dans le territoire de Belfort qui affiche une baisse de - 0,4 % soit - 130 postes. Dans le même temps, la région arrive à maintenir un effectif salarié stable.